



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20 novembre 2018

Délibération
n° CA 2018 - 158

approuvant l'attribution d'une subvention à un étudiant

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 et L.954-2 ;

Vu la convention cadre entre l'Université Toulouse 1 Capitole et la Cour européenne des droits de l'homme en date du 28 septembre 2016 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de **500 €** sera versé à M. Thomas MANRIQUE, Doctorant, dans le cadre d'une visite d'études de 6 mois à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Article 2

Cette subvention sera imputée sur le Service Opérationnel **9300000904**

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA